



Droit locataire en résidence principale/assignation

Par **Chrissy94**, le **09/06/2011 à 10:29**

Bonjour,

Ma grand mère de 87 ans a une location en résidence principale à Ivry sur Seine. Elle a également une maison en Bretagne (elle est propriétaire). Vu son age et son état de santé, elle reste la plupart du temps en Bretagne.

A Ivry, elle héberge gratuitement son fils (qui est au chômage). Elle paie tout concernant la location d'Ivry (impôts locaux, loyer, électricité, téléphone...).

1/ Que dit la loi sur la résidence principale au niveau d'une obligation d'être chez soi un certain nombre de jours ou mois dans l'année ?

2/ Le bailleur la menace d'expulsion, ainsi que son fils, en prétextant qu'elle fait de la sous location et qu'elle n'habite plus à Ivry (aucun changement d'adresse n'a été fait par ma grand mère): vu qu'elle paie tout je ne comprends pas ce prétexte, es ce justifié ?

Je vous remercie de m'apporter quelques infos à ce sujet car vouloir expulser et mettre en assignation une grand mère de 87 ans, je ne trouve pas cela normal.

Cordialement,